

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 avril 2000 à 23 h 22, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue St-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Lucie Désilets, Fernande LeBlanc-Sénéchal et Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Normand Héroux, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau

- du secondaire : Madame Sylvie Picard

**Sont également
présents :**

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général

Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe

Monsieur Rolland Descheneaux, secrétaire général

Absence

Madame Francine Chabot

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est précisément 23 h 22.

40-CE-1999-2000
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Gaudreau que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

10.1 (**Retrait**) Calendriers scolaires 2000-2001 (primaire et secondaire)

12.4 (**Ajout**) PCP020/108 École Félix Leclerc - Aménagement de deux classes de musique

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2000
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
12. Affaires du Service des ressources matérielles :
 - 12.1 PCP016/113 École des Saints-Anges
 - PCP049/117 École Rabeau
 - PCP055/122 École Sainte-Claire

- Remplacement des chaudières et conversion au gaz
- 12.2 PCP009/105 École Christ-Roi - Réfection de la maçonnerie/Phase 1
 - 12.3 PCP022/103 École Gentilly - Agrandissement de la garderie
 - 12.4 PCP020/108 École Félix-Leclerc - Aménagement de deux classes de musique
- 13. Affaires du Service du développement institutionnel
 - 14. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 - 16. Autres points
 - 17. Questions orales du public
 - 18. Parole aux commissaires
 - 19. Parole aux commissaires représentant les parents
 - 20. Ajournement ou clôture de la séance

41-CE-1999-2000
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2000

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lucie Désilets que le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mars 2000 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée unanimement.

42-CE-1999-2000
Remplacement des chaudières et conversion au gaz
Écoles des Saints-Anges, Rabeau et Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que les projets à caractère physique pour l'année 2000-2001 ont été adoptés par le conseil des commissaires par la résolution numéro 56-CC-1999-2000 du 23 novembre 1999 et remplacée par la résolution numéro 112-CC-1999-2000 du 25 avril 2000;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'experts «Consulgaz inc.»;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville :

QUE le contrat pour les projets PCP016/113 École des Saints-Anges, PCP049/117 École Rabeau, PCP055/122 École Sainte-Claire, remplacement des chaudières et conversion au gaz, soit accordé à la firme «Région Centre Gaz Naturel inc.», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 240 175,65 \$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 13 avril 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

43-CE-1999-2000
Réfection de la maçonnerie/phase 1
École Christ-Roi

CONSIDÉRANT que les projets à caractère physique pour l'année 2000-2001 ont été adoptés par le conseil des commissaires par la résolution numéro 56-CC-1999-2000 du 23 novembre 1999 et remplacée par la résolution numéro 112-CC-1999-2000 du 25 avril 2000;

CONSIDÉRANT que treize (13) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que sept (7) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Leclerc et Associés»;

IL EST PROPOSÉ par madame Gladys Quintal :

QUE le contrat pour le projet PCP009/105 École Christ-Roi, réfection de la maçonnerie/phase 1, soit accordé à la firme «G & B Cotton inc.», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 267 308,89\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 13 avril 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

44-CE-1999-2000
Agrandissement de
la garderie -
École Gentilly

CONSIDÉRANT l'accord de principe donné par les commissaires lors de leur séance privée du 14 mars 2000;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du conseil d'établissement du 18 avril 2000 de l'école Gentilly;

CONSIDÉRANT que dix-huit (18) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que seize (16) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Leclerc et Associés»;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Désilets :

QUE le contrat pour le projet PCP022/103 École Gentilly, agrandissement de la garderie, soit accordé à la firme «Les Constructions Claude Péloquin inc.», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 386 830,45\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 12 avril 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

45-CE-1999-2000
Aménagement de
deux classes de
musique - École
Félix-Leclerc

CONSIDÉRANT que les projets à caractère physique pour l'année 2000-2001 ont été adoptés par le conseil des commissaires par la résolution numéro 56-CC-1999-2000 du 23 novembre 1999 et remplacée par la résolution numéro 112-CC-1999-2000 du 25 avril 2000;

CONSIDÉRANT que six (6) firmes se sont procuré des cahiers de charge;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Pelletier N. Jean-Pierre, architecte»;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Mainville :

QUE le contrat pour le projet PCP020/108 École Félix-Leclerc, aménagement de deux classes de musique, soit accordé à la firme «Les Constructions Paul H. Paré (1991) inc.», plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 75 500\$, taxes incluses, selon le tableau comparatif d'ouverture de soumissions du 25 avril 2000 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE la directrice ou, en cas d'empêchement, le coordonnateur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée unanimement.

46-CE-1999-2000
Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Picard que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est précisément 23 h 33 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
